

*Le concours suivant est destiné aux résidents de la province de Québec et de l'Ontario, au Canada, et sera interprétée et jugée en vertu de la loi canadienne. N'y participer que si l'on est un résident autorisé de la province de Québec ou de l'Ontario.*

## **RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS « Concours de loges privées du Tournoi international de hockey pee-wee du Québec » (LE « RÈGLEMENT OFFICIEL »)**

Le concours « *Concours de loges privées du Tournoi international de hockey pee-wee du Québec* » (le « **concours** ») est offert par Irving Oil Limited (« **Irving** »).

La participation au concours équivaut à une acceptation entière et sans réserve par le participant du présent règlement, y compris des décisions, qui sont définitives, des juges, sur tout point relatif au concours.

**1. Renseignements généraux :** Aucun achat requis. Chaque Participant peut participer une seule fois au concours et toute autre participation par tel Participant sera réputée invalide. Vous pouvez vous inscrire au concours en suivant la procédure décrite au point 4 ci-dessous. Une fois inscrit(e) au concours, vous êtes admissible aux prix décrits au point 5 ci-dessous. (Voir le point 4 ci-dessous pour les renseignements sur l'inscription.) Les gagnants seront annoncés le 27 janvier 2025 et seront contactés conformément à la procédure décrite au point 6 ci-dessous.

**2. Dates du concours :** Le concours débute à 12 h 01 m 01, heure de l'Est (« **HE** »), le 8 janvier 2025 (la « **date de début du concours** »), et se termine à 23 h 59 m 59, HE, le 24 janvier 2025 (la « **date de fin du concours** »). La période qui s'étend de la date de début du concours à la date de fin du concours s'appelle la « **durée du concours** ».

**3. Qui peut participer :** Tout Participant au Programme de Récompenses Irving ([irvingoil.com/recompenses](http://irvingoil.com/recompenses)) domicilié au Québec ou en Ontario et qui est majeur en date de début du concours peut y participer. Les employés d'Irving, de ses sociétés affiliées et agents, de ses parties contractantes et les membres de la famille immédiate (soit les parents, enfants, frères et sœurs, et conjoint) de chaque employé, ainsi que les personnes avec qui ces employés résident, ne sont pas admissibles à ce concours.

**4. Comment s'inscrire aux tirages en ligne :** Connectez-vous à votre Compte de Récompenses Irving et suivez les instructions au bas de l'écran pour vous inscrire au concours. Vous devrez cliquer sur le bouton « S'inscrire ici » pour être automatiquement ajouté au concours. Une fenêtre contextuelle apparaîtra confirmant votre inscription. Toutes les inscriptions en ligne doivent être faites à compter de 12 h 01 m 01 le 8 janvier 2025 et avant 23 h 59 m 59, HE, le 24 janvier 2025, afin d'être admissibles aux tirages décrits à l'article 5 du présent Règlement officiel.

**5. Prix des tirages en ligne :** Un total de six (6) prix en ligne à gagner consistant en six (6) lots d'une valeur de 185\$ chacun, soit (a) cinq (5) billets d'une valeur totale de 50\$ dans une loge pour une partie du Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec le 22 février 2025, et (b) un sac promotionnel comprenant divers items et accessoires. Chaque gagnant en ligne sera choisi au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles non déjà sélectionnées reçues avant 23 h 59 m 59, HE, le 24 janvier 2025.

**Exclusions :** Les prix ne sont pas cessibles et ne peuvent être remplacés par un montant en espèces, en tout ou en partie. Irving se réserve le droit de remplacer un prix annoncé par un prix de valeur identique ou plus grande, si ce prix n'est plus disponible. Les prix ne sont remis qu'aux gagnants admissibles.

**6. Avis et remise de prix – Tirages en ligne :** Si votre nom a été choisi dans le cadre d'un des tirages en ligne, Irving vous en avisera par courriel. Si le gagnant ne répond pas au courriel d'Irving dans les quarante-

huit 48 heures suivant l'envoi du courriel par Irving, il sera disqualifié et un nouveau gagnant sera choisi et ainsi de suite. Afin de recevoir son prix, le gagnant doit signer et retourner, dans les sept (7) jours de la réception de l'avis, la déclaration d'admissibilité et décharge de responsabilité confirmant, entre autres, (1) son respect du présent règlement, (2) répondre, sans aide, à une question réglementaire d'arithmétique et (3) dégager Irving et autres tierces parties de toute responsabilité. Si le gagnant refuse ou omet de fournir les documents nécessaires, dans le délai de sept (7) jours prévus dans ce règlement, ou s'il a enfreint le règlement de quelle que façon que ce soit, ou s'il ne remplit pas toutes les conditions nécessaires pour recevoir son prix, ou si un prix ou avis de remise de prix est retourné à Irving parce qu'il est resté en souffrance, ou si Irving ne peut joindre le gagnant, le gagnant sera disqualifié et n'aura plus droit au prix en question. Irving procédera à un tirage pour choisir un autre gagnant parmi l'ensemble des participants admissibles non déjà sélectionnés. Si le prix n'est toujours pas réclamé, il ne sera pas remis à un autre gagnant.

**7. Publicité :** En acceptant un prix, les gagnants consentent à ce que leur nom, photographie ou portrait, voix et déclarations soient utilisés, sans rémunération et sans restriction, sauf si la loi l'interdit, dans le cadre de tout type de publicité ou d'activité promotionnelle réalisé à l'échelle mondiale par Irving.

**8. Chances de gagner :** Les chances de gagner sont fonction du nombre total d'inscriptions admissibles reçues avant les tirages.

**9. Restrictions :** Les actions suivantes sont interdites et disqualifieront automatiquement les participants : (1) l'utilisation d'une méthode d'augmentation artificielle des chances de gagner; (2) la non-conformité avec le présent règlement officiel; et (3) toute autre action qui, à la discrétion d'Irving, compromet l'intégrité ou le bon déroulement du concours.

**10. Vie privée :** Irving recueillera des renseignements personnels sur vous pour le déroulement du concours et pour des fins d'études de marché internes, le tout conformément à la politique de confidentialité d'Irving disponible à l'adresse suivante : <https://www.irvingoil.com/fr-CA/discover-irving/confidentialite>.

**11. Se retirer du concours :** Vous pouvez annuler votre inscription au concours en tout temps en appelant au service à la clientèle au numéro suivant 1-888-273-5222 ou par courriel au [customersupport@irvingoil.com](mailto:customersupport@irvingoil.com).

**12. Conditions générales :** Ce concours est nul et non avenu à l'extérieur de la province de Québec, de l'Ontario et là où la loi l'interdit, et il est soumis à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux, municipaux et locaux applicables. En acceptant son prix, le gagnant reconnaît qu'Irving n'offre aucune garantie, expresse ou non, de fait ou de droit, y compris, mais ne s'y limitant pas, toute garantie de qualité marchande ou de bon fonctionnement, se rattachant au prix, et ne peut en être tenu responsable. En prenant part au concours, chaque participant accepte d'exonérer et de décharger Irving et ses employés, cadres, directeurs, actionnaires, agents, sociétés-mères, sociétés affiliées, filiales, les agences responsables de sa publicité et de sa stratégie de couponnage et ses conseillers juridiques (collectivement, les « **renonciataires** ») de toute responsabilité par rapport aux pertes, aux dommages, aux droits, aux réclamations et aux poursuites de tout genre résultant de sa participation au concours ou en lien avec celle-ci, ou l'acceptation, la possession, ou l'utilisation d'un prix, y compris, mais sans s'y limiter, toute perte, préjudices corporels, mort, dommages matériels, et réclamations liées aux droits publicitaires, à la diffamation, ou à l'atteinte à la vie privée. Toutes les inscriptions appartiennent à Irving et ne seront pas retournées. Les « renonciataires » ne peuvent être tenus responsables de tous préjudices corporels ou dommages matériels qui pourraient résulter, directement ou indirectement, en tout ou en partie, de la participation d'une personne au concours ou du téléchargement de tout matériel à partir des serveurs d'Irving ou de tout autre site Internet, que le matériel ait été préparé par Irving ou un tiers.

**MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE D'ENDOMMAGER UN SITE WEB, DE NUIRE AU CONCOURS OU DE COMPROMETTRE SON BON DÉROULEMENT POURRAIT CONTREVENIR À LA LOI CIVILE ET PÉNALE. ADVENANT CE CAS, IRVING SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER ET DE POURSUIVRE EN DOMMAGES-INTÉRÊTS TOUTE PERSONNE FAUTIVE.**

Les renonciataires ne peuvent être tenus responsables : (i) de la perte, du retard, du vol, de la réception incomplète, de l'illisibilité, de la détérioration, de l'altération, de la destruction et du mauvais acheminement des transmissions électroniques ou des inscriptions; (ii) des problèmes ou des défaillances techniques, des erreurs, des omissions, des interruptions, des effacements, des défauts, des retards de transmission, des échecs de communication, de l'accès non autorisé aux inscriptions, de leur destruction ou de leur altération; (iii) des transmissions de matériel, de logiciels, réseau ou téléphoniques échouées ou non disponibles, des dommages causés à l'ordinateur et (ou) au contenu de l'ordinateur du participant ou d'une autre personne, ou des causes qui échappent au contrôle raisonnable d'Irving et qui compromettent l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le déroulement normal de ce concours; (iv) de toute inscription qui n'est pas soumise selon la procédure décrite expressément dans ce règlement; ou (v) des données incorrectes ou erronées dues aux participants ou à l'équipement ou aux programmes associés à ce concours. Toutes les inscriptions incomplètes ou non admissibles seront disqualifiées. Si, pour une raison ou une autre, ce concours ne peut avoir lieu comme prévu, y compris, mais sans s'y limiter, en raison d'une infection par un virus informatique, d'un bogue, d'une falsification, d'une intervention non autorisée, de fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause qui échappe au contrôle raisonnable d'Irving et compromet la sécurité, l'administration, l'impartialité, l'intégrité ou le déroulement normal du concours ou qui leur nuit, ou si le concours est compromis du point de vue technique, électronique ou autre, Irving se réserve le droit d'annuler le concours.

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, VOUS ACCEPTEZ QUE DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI: (A) TOUS LES LITIGES, RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DE OU LIÉS AU CONCOURS, OU À TOUT PRIX ATTRIBUÉ SOIENT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À UNE QUELCONQUE FORME D'ACTION COLLECTIVE; ET (B) VOS RECOURS SOIENT LIMITÉS À UNE DEMANDE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS (LE CAS ÉCHÉANT) ET VOUS RENONCEZ IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT DE DEMANDER UNE INJONCTION OU UN REDRESSEMENT EN ÉQUITÉ.

**13.** Tout élément de propriété intellectuelle associé au concours et/ou à Irving, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les logos, les dessins, le matériel promotionnel, les pages web, les codes sources, les images, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations sont la propriété d'Irving. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout élément de propriété intellectuelle d'Irving sans le consentement écrit exprès d'Irving est strictement interdite.

**Le Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec n'est pas commanditaire de ce concours.**